Image not found or type unknown

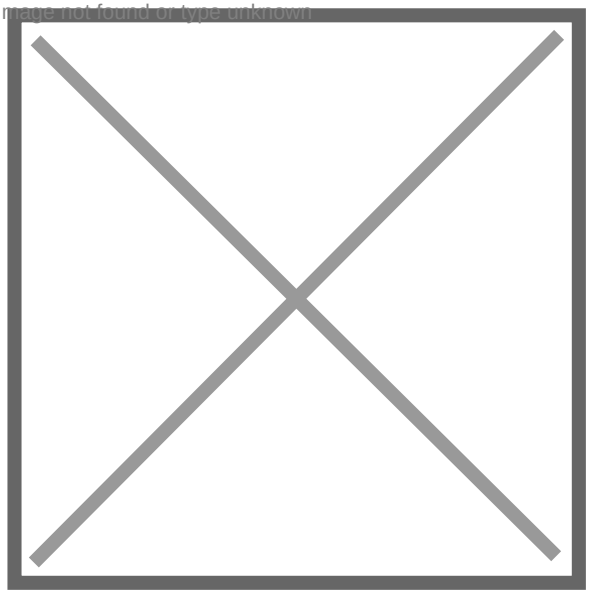

Chèque "volé" pour un paiement de retard de remboursement

Par **Rachel**, le **15/04/2009** à **23:01**

Bonjour,

Nous sommes surrendés, un huissier représentant un de nos créanciers s'est présenté à notre porte pour faire l'inventaire pour une éventuelle saisie de meuble.

Notre fille de 19 ans, secouée par la situation, lui a donné un chèque de 900€ (de son argent destiné à rembourser son propre prêt d'étude) en espérant de calmer la situation.

Par la suite, nous avons accepté un remboursement mensuel de 250€ (une somme très lourde pour notre situation actuelle) en espérant que ces 900€ puissent servir pour les 3-4 premiers mois de remboursement.

En les contactant par téléphone, l'huissier a refusé catéroriquement d'utiliser le chèque de 900€ pour les premières mensualités en disant que cela servira de payer le retard du remboursement de crédit, sachant que nous n'avions jamais convenu de payer cette somme en plus des mensualités.

Questions:
1) Est-ce légale d'utiliser l'argent de notre fille pour payer le retard?

é)Y a t-il un recours pour que cette somme puisse servir pour les premières mensualités?

3) Connaissez-vous des associations habilitées à nous conseiller sur la situation de surrendettement?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés